

Localisation : 35 Référence : IA35000422
Aire d'étude : Dinard
Commune : DINARD (quartier de:la plage de l'Ecluse)
Adresse : plage de Ecluse
Titre courant : quartier dit plage de l'Ecluse.
Dénomination : quartier
Appellation et titre : dit plage de l'écluse

Cartographie : Lambert1 0276200 ; 0277100 ; 1113700 ; 1113000

Cadastre : 1982 H

Dossier de Recensement du patrimoine balnéaire établi en 1996, 1998 par Orain Véronique

© Inventaire général, 1996

HISTORIQUE

Commentaire : La plage de l'Ecluse, principale plage de Dinard, est devenue depuis le début de la villégiature le coeur de la station balnéaire. Située dans une anse profonde entre les pointes escarpées du Moulinet à l'est et de la Malouine à l'ouest, elle est bordée au sud par une digue promenade. Les différents guides touristiques vantent son sable fin et sa pente douce sécurisante pour la baignade. Un premier établissement de bains y est construit en 1859, puis un casino en bois en 1866. A partir de cette période, la plage devient le monopole des baigneurs et la municipalité y interdit en 1870 l'enlèvement des marnes et du sable utilisés par les agriculteurs de la commune. Le premier hôtel construit directement sur la grève est le grand hôtel des Terrasses en 1889, qui s'adosse au nouveau casino rebâti en 1877. En 1892, est élevée la nouvelle attraction de la plage, la villa Crystal, maison de verre sur plusieurs étages, accompagnée d'une tour en maçonnerie semblable à un phare surmonté d'un belvédère qui sera qualifié de tour Eiffel de Dinard. En 1900, les terrains appelés les squares des Falaises situés à l'ouest de la grève sont vendus à une société parisienne qui y installe en 1902 un palace dit l'hôtel Royal et un nouveau casino dû à l'architecte Blanchet. Un nouvel espace d'agrément est dès lors envisagé par la mairie qui a acheté en 1901 à l'est du casino des terrains vagues afin d'y aménager un square réalisé en 1907. A cette date, une partie de la digue est construite et de nouveaux projets sont en cours. En 1912, une passerelle à l'usage du public est installée dans la partie est de la grève de l'Ecluse, permettant, avant l'ouverture de la porte d'Emeraude, de circuler plus facilement entre le débarcadère du Bec de la Vallée et la plage. Les années 20 et 30 sont également une période de grands projets et de nouveaux aménagements, tels que la réalisation par René Aillierie de la piscine à ciel ouvert et des cabines de bains fixes, du chemin de ronde allant de la plage de l'Ecluse à la pointe du Moulinet et la construction du balnéum de Maurice Fournier avec sa piscine d'eau de mer chauffée permettant de prendre des bains de mer en toute saison. Cet établissement balnéaire de qualité est détruit au profit d'une nouvelle attraction, synonyme de modernité, la piscine olympique qui est inaugurée en juillet 1967. Lui est bientôt adjoint un nouvel édifice municipal en 1973, l'actuel palais des congrès.

DESCRIPTION

SITUATION : en ville

PARTIES CONSTITUANTES : batterie; lotissement concerté; promenade; établissement de bains; casino; piscine; cabine de bain; hôtel de voyageurs
(réf. : IA35000369;IA35000423)

Localisation : 35 - DINARD

Réf. : IA35000422

Adresse : plage de Ecluse

Titre courant : quartier dit plage de l'Ecluse.

Dénomination : quartier

DOCUMENTATION

Archives

A.D.Ille-et-Vilaine : 2Fi Dinard 1

A.D.Ille-et-Vilaine: 4J 93

A.D.Ille-et-Vilaine : Série O voirie.

A.D.Ille-et-Vilaine :2Q 226

A.D.Ille-et-Vilaine : 2Q 228

A.D.Ille-et-Vilaine : 2Q 251

A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 580.

A.D.Ille-et-Vilaine : série 2Q 590

A.D.Ille-et-Vilaine : 2Q 591

A.D.Ille-et-Vilaine: 2Q 613

A.D.Ille-et-Vilaine: 2Q 619 (Interdiction de tout enlèvement de sable et de marne dans la grève de l'écluse (26 août 1870).

A.C.Dinard : 4M 94

Documents figurés

Grève de l'Ecluse. Demande d'alignement de M. Prévôt (Charles) 18 octobre 1867. (A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 580).

Grève de l'Ecluse à Dinard. Demande de Mme Ve Legros pour obtenir la prorogation d'un arrêté qui l'autorisait à exploiter un établissement de bains de mer, plan de situation, dressé par Floucaud de Fourcroy, le 26 juillet 1872 ; (A.D.Ille-et-Vilaine : 2Q 613).

Plan, pour une demande de concession formée par le comte Rochaid Dahdah pour une portion de grève située dans la baie de l'Ecluse, dressé le 4 déc. 1875 (A.D.Ille-et-Vilaine : 2Q 228).

La plage de Dinard, 19 août 1876, photographie Ordinaire, Dinard (A.D.Ille-et-Vilaine : 2Fi Dinard 1).

Dinard. La plage de l'Écluse, photographie ordinaire, [après 1877], Dinard, n°1 (A.D.Ille-et-Vilaine : 4J 93).

Dinard. La plage de l'Écluse, photographie ordinaire, [après 1877], Dinard, n°2 (A.D.Ille-et-Vilaine:4J 93).

Délimitation du rivage de la mer dans la grève de l'Ecluse à Dinard, par l'ingénieur en chef du services des cartes, G.Renoud?, 1883. (A.D.Ille-et-Vilaine : 2Q 226).

Par décision du ministre de la marine en date du 3 déc. 1883, le travail de la commission a été réformé en ce que la limite du rivage de la mer a été fixée au contour a b c d e f.

. Ce document donne le nom des propriétaires de terrains qui bordent la mer.

La plage des Bains de Dinard en 1880 (Guides Simon, La Baie de St-Malo, 1886), In : BIRH, Jean-Pierre, FERMIN, Henri, **Regards d'Émeraude.** Saint-Jacut-de-la-mer : Birh Jean-Pierre, 1988.

DOCUMENTATION

Documents figurés (suite)

275 - **DINARD - La Plage et les Villas des Terrasses**, carte postale, ND. Photographe, [1903] (A. privées H. Fermin).

38 - **Dinard – sur la Plage**, carte postale, collection Artaud Nozais, Nantes, vers 1904, (A.P. : Henri Fermin).

4900 – **DINARD. – terrasse de la Villa Reine Hortense – G.F.**, carte postale, [1907], collection Germain – T. Guérin, successeur, St-Malo, (A.P. : Henri Fermin).

DINARD (ILLE-ET-VILAINE). – LE HIGH-LIFE CASINO ET L'HOTEL ROYAL, ND photographe, [1911], (B.N. Cabinet des estampes H 124874).

Extrait du plan de la grève de l'Ecluse à Dinard à joindre au rapport du sous-ingénieur subdivisionnaire soussigné, en date de ce jour, sur la demande en concession temporaire présentée par M. Boutin. A Saint-Malo, le 25 juillet 1912. (A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 591).

Acquisitions, aliénations, échange d'immeubles communaux. Plan masse, R. Aillerie, géomètre, 3 octobre 1923 (A.D. Ille-et-Vilaine : série O biens communaux).

Dinard. Vue de la plage des Bains, dessin et lithographie par A. Maugendre, Benderitter imprimeur éditeur à Saint-Malo. (A.M.B. 378-85) 78 85-N-3.

394 **Dinard. La plage un jour des courses**, carte postale, [s.d.], photo ND, (B.N. Cabinet des estampes H 124885).

10 **DINARD. – LA PLAGE VUE DU CRYSTAL-HOTEL. –LL**, carte postale, [s.d.], (A. P. : P. Morgand).

1474. – **Dinard. – La Plage de l'Ecluse**, carte postale, [s.d.], collection Loïc.

DINARD - La plage de l'Ecluse, carte postale, [s.d.], Editions d'art Jack.

138 - **DINARD - La Passerelle et le High-Life Casino**, carte postale, G.F. photographe, [s.d.], (A. privées H. Fermin).

Bibliographie

ARNOUX, Charles Albert dit Bertall. **Dinard - Saint-Enogat**. Les plages de France, fasc. 4, Paris : C. Marpon et F. Flammarion, [1886], 16 p., ill.

FERMIN, Henri. **Dinard. Plages et bords de mer d'hier**. Rennes : Alain Sutton, 1995, p 43 à 50.

La côte d'Emeraude, 14 15 août 1906

Union Malouine et Dinanaise, dimanche 14 août 1866, 20 décembre 1866.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pl. I	Situation du quartier dit plage de l'Ecluse sur le tableau d'assemblage de 1982, section H.	Photocopie
Doc. 1	Grève de l'Ecluse. Demande d'alignement de M. Prévôt (Charles) 18 octobre 1867. (A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 580).	Photocopie réduite
Doc. 2	Plan, pour une demande de concession formée par le comte Rochaid Dahdah pour une portion de grève située dans la baie de l'Ecluse, dressé le 4 déc. 1875 (A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 228).	Photocopie réduite
Doc. 3	Délimitation du rivage de la mer dans la grève de l'Ecluse à Dinard, par l'ingénieur en chef du services des cartes, G. Renoud?, 1883. (A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 226). Par décision du ministre de la marine en date du 3 déc. 1883, le travail de la commission a été réformé en ce que la limite du rivage de la mer a été fixée au contour a b c d e f. . Ce document donne le nom des propriétaires de terrains qui bordent la mer.	Photocopie réduite
Doc. 4	Extrait du plan de la grève de l'Ecluse à Dinard à joindre au rapport du sous-ingénieur subdivisionnaire soussigné, en date de ce jour, sur la demande en concession temporaire présentée par M. Boutin. A Saint-Malo, le 25 juillet 1912. (A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 591).	Photocopie réduite
Doc. 5	Acquisitions, aliénations, échange d'immeubles communaux. Plan masse, R. Aillerie, géomètre, 3 octobre 1923 (A.D. Ille-et-Vilaine : série O biens communaux).	Photocopie réduite
Doc. 6	Dinard. Vue de la plage des Bains, dessin et lithographie par A. Maugendre, Benderitter imprimeur éditeur à Saint-Malo.	(A.M.B. 378-85) 78 85-N-3
Doc. 7	La plage de Dinard, 19 août 1876, photographie Ordinaire, Dinard (A.D. Ille-et-Vilaine : 2Fi Dinard 1).	96 35 0323 X
Doc. 8	Dinard. La plage de l'Ecluse, photographie ordinaire, [après 1877], Dinard, n°1 (A.D. Ille-et-Vilaine:4J 93).	96 35 0337 X
Doc. 9	La plage des Bains de Dinard en 1880 (Guides Simon, La Baie de St-Malo, 1886), In : BIRH, Jean-Pierre, FERMIN, Henri, Regards d'Emeraude. Saint-Jacut-de-la-mer : Birh Jean-Pierre, 1988.	98 35 0704 X
Doc. 10	394 Dinard. La plage un jour des courses, carte postale, [s.d.], ND photographie, (B.N. Cabinet des estampes H 124885).	
Doc. 11	Vue d'ensemble de la plage de l'Ecluse vers 1920, avant la construction du Balnéum. (A.D. Ille-et-Vilaine : 96J Fonds Lesage).	98 35 1071 X
Doc. 12	38 - Dinard - sur la Plage, carte postale, collection Artaud Nozais, Nantes, vers 1904, (A.P. : Henri Fermin).	95 35 0892 X

TABLE DES ILLUSTRATIONS (suite)

Doc. 13	10 DINARD. – LA PLAGE VUE DU CRYSTAL-HOTEL. –LL, carte postale, [s.d.], (A. P. : P. Morgand).	96 35 0144 X
Doc. 14	4900 – DINARD. – terrasse de la Villa Reine Hortense – G.F., carte postale, [1907], collection Germain – T. Guérin, successeur, St-Malo, (A.P. : Henri Fermin)	95 35 0909 X
Doc. 15	DINARD (ILLE-ET-VILAINE). – LE HIGH-LIFE CASINO ET L'HOTEL ROYAL, carte postale, ND photographe, [1911], (B.N. Cabinet des estampes H 124874).	
Doc. 16	1474. – Dinard. – La Plage de l'Ecluse, carte postale, [s.d.], collection Loïc.	96 35 1430 X
Fig. 1	Vue aérienne, quartier plage de l'Ecluse. Au premier plan le Grand Casino et l'Hôtel Royal.	99 35 2003 XAR
Fig. 2	Vue d'ensemble de la plage de l'Ecluse vers la Malouine.	98 35 1006 X
Fig. 3	Vue d'ensemble de la plage de l'Ecluse face au Casino.	98 35 1007 X
Fig. 4	Vue d'ensemble rapprochée de la plage de l'Ecluse côté ouest (sans la Malouine).	98 35 1003 X
Fig. 5	Vue d'ensemble de la plage de l'Ecluse côté ouest (sans la Malouine).	98 35 1002 X

- ANNEXE I -

1859

M. Legros a établi sur la grève de l'écluse à Dinard, des cabanes mobiles destinées aux personnes qui prennent des bains de mer. Dans une pétition adressée à M. le Préfet, il sollicite l'autorisation d'élever sur cette grève, au-dessous du plein de mars, une cabane fixe et un fourneau nécessaire à l'exploitation de son établissement. Il prend ensuite l'engagement de démolir ses travaux à la première réquisition. L'autorisation sollicitée par Legros est accordée pour 9 ans à partir du 1er juillet 1859 époque à laquelle il a commencé les travaux. il paiera chaque année à partir de la même époque au bureau des domaines de Dinard la somme de 1 frcs. Le 1er paiement sera exigible le 1er juillet 1860.
A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 591.

1866

Construction du premier casino en bois.

Union Malouine et Dinanaise, 14 octobre 1866.

Nouveaux projets pour Dinard. – On ne s'endort point à Dinard comme à Capoue dans de trompeuses délices, et l'on a raison. Du progrès ! Encore du progrès ! Toujours du progrès ! Tel est le mot d'ordre général.

A peine la saison de 1866 est-elle close que de nouveaux projets surgissent.

En voici un, par exemple, dont le succès vous semble assuré. Il est sérieusement question de construire pour 1867 douze chalets au milieu desquels une vaste salle où 70 à 80 convives pourront se réunir à l'aise.

Chaque famille de baigneurs aurait son chalet séparé, avec l'avantage de s'y faire servir à volonté et de jouir des agréments de la société dans la grande, aspectée de telle façon qu'une vue splendide sur la grève de l'Ecluse et sur la grève de Dinard y serait ménagée.

Si nous ne nous trompons, les chalets feront fureur lors de la prochaine saison ; on se les dispute.

J.B.

Union Malouine et dinanaise, 20 décembre 1866.

On vient de planter les boulevards de Dinard qui sont face à la mer. Ce sera pour l'été prochain une magnifique promenade.

1867

Grève de l'écluse située au Nord-ouest, du côté de la pleine mer

Les hommes et les femmes s'y baignent ensemble.

Le sable y est d'une grande finesse

Guide Joanne, 1867.

1870

4 août 1870 Rapport de l'ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées

Le Conseil municipal de St-Enogat a demandé le 22 mai dernier l'interdiction de tout enlèvement de sable et marne dans la grève de l'Ecluse, à Dinard. On comprend toute l'importance que les habitants de Dinard attachent à la conservation d'une grève très recherchée pour les bains de mer qui attirent dans le pays un grand nombre d'étrangers : il est incontestable d'ailleurs que les enlèvements de sable et de marne qu'y font les agriculteurs des environs sont de nature à amener une modification fâcheuse dans le régime de la grève de même que les destructions des dunes qui forment le fond de la baie et sur lesquelles est établi le casino de bois. Dans ces conditions je ne crois pas qu'on puisse faire autrement que de donner pleine et entière satisfaction aux habitants de St-Enogat, d'autant plus qu'il n'y a pas d'autre grève pour les bains, tandis qu'on peut extraire des marnes et même des sables pour l'agriculture, dans les baies voisines.....

A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 619.

- ANNEXE I - (suite)

1875

Concession accordée au conte Rochaid Dahdah pour un terrain située sur la grève de l'écluse.
« Le terrain à conquérir sur la mer et les rochers qui le bordent n'ont actuellement aucune valeur et les frais d'endiguement et autres accessoires paraissent devoir dépasser leur valeur future. La concession demandée est acceptée ».
(A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 228).

1877-1879

A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 228
1877-1879. Délimitation du rivage de la mer dans la baie de l'écluse; concession directe à M. Rochaid-Dadhah d'un terrain domanial situé sur la grève de l'écluse à DINARD - Saint Enogat; Réclamation de Me Camac au sujet de la concession de M. Rochaid Dadhad le 16 sept 1898.

A.D. Ille-et-Vilaine : série 2Q 590
Demande formée par M. Brooks à l'effet d'être autorisé à convertir en baignoire une anfractuosité des rochers bordant sa propriété sur la grève de l'Ecluse. Décision ministérielle du 2 août 1878.

1886

Il y a deux plages à Dinard : l'une en face de Saint-Servan, qui est envahie par la vase et, en certains endroits, par le galet ; l'autre sur la grève de l'écluse. Cette dernière plage, abritée des deux côtés, sauf du côté de la pleine mer, est douée d'un sable très fin et d'une pente des plus douces. C'est là que l'on trouve l'établissement de bains et un casino élégant, construit par M. Leroyer, l'auteur du pont roulant de Saint-Malo. Abritée de tous les vents, dans une situation ravissante comme points de vue de tous côtés, sans danger aucun pour les baigneurs, cette plage a le plus grand succès dans le monde des mères de famille.

ARNOUX, Charles Albert dit Bertall. **Dinard - Saint-Enogat**. Les plages de France, fasc. 4, Paris : C. Marpon et F. Flammarion, [1886], 16 p., ill.

La ville s'est déplacée, allant au nord, vers une ravissante petite plage : la grève de l'écluse, très pittoresquement enfermée entre deux hautes falaises de granit, la Pointe de Dinard à l'Est et la Malouine à l'Ouest. De cette époque date la véritable fondation de Dinard....

Actuellement la ville de Dinard, tout son mouvement, toute son activité, tout son luxe, sont concentrés autour de cette plage nouvelle. Là, où il y a quelques années, on ne voyait que des roches nues, ou couvertes de maigres pâturages et une dune de sables arides, s'élèvent maintenant de nombreuses et remarquables constructions entourées d'admirables jardins.

Guide SIMONS 1886, réédition par J.P BIHR, 1988.

1880

Ouverture du Bd Albert-Lacroix qui va relier toutes les rues débouchant des villas de la mer, de la Malouine pour aboutir à l'entrée du parc de la Malouine, et donc à la plage de l'écluse.

1886

Mention de cabines roulantes sur la plage de l'écluse.

1889

Le premier hôtel, construit directement sur la plage de l'écluse, fut le Grand Hôtel des Terrasses qui, en 1889 vint se coller littéralement contre le nouveau casino rebâti en 1877.
Etablissement de luxe, il sera le rendez-vous de l'aristocratie européenne.

- ANNEXE I - (suite)

1890

Concession accordée à M. Poussineau le 12 février 1890 d'un terrain domanial situé dans la grève de l'écluse pour construire une terrasse sur pilotis. Résiliation le 5 avril 1894.

Autorisation accordée le 28 mars 1890 à la commune de Dinard de maintenir les travaux de canalisation du ruisseau de Barbine à travers la grève de l'Ecluse.

A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 590.

1891

Autorisation accordée à M Bersihand, le 8 juillet 1891 de faire circuler une cabane sur la plage de l'Ecluse afin d'y installer un dépôt de lait..

Concession accordée par l'État à la commune de Dinard le 22 avril 1891 d'un terrain domanial et maritime nécessaire à l'établissement d'une rampe d'accès conduisant à la grève de l'Ecluse.

L'exécution du projet créerait une amélioration très sérieuse au point de vue des dégagements de la grève et permettrait de porter plus rapidement des secours en cas d'accident.

A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 590.

1892

Escalier d'accès à la plage, dans l'axe du boulevard Féart.

Devis de René Aillerie du 20.8.1892.

Jean-Joseph Lord, entrepreneur.

A.D. Ille-et-Vilaine : Série O voirie.

Construction de la villa Crystal.

1898

A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 591.

Autorisation accordée par l'État à la commune de Dinard, le 19 nov. 1898 de remplacer par un aqueduc en béton, l'aqueduc construit sous le sol de la grève de l'Ecluse, pour l'écoulement des eaux du ruisseau de Barbine. Résiliation le 26 déc. 1917.

1900

Les terrains dits square des falaises appartenant à M. Poussineau furent vendus à une société parisienne.

1901

A l'est du casino se trouvaient des terrains vagues appartenant à messieurs Frangeul et Auscher. Le 16 octobre 1901, la ville de Dinard votait l'achat de ces terrains afin d'y aménager un square. Le square de la plage ne fut mis en place qu'en 1907. Il fut planté d'arbustes avec allées pelouses et plates-bandes.

1902

Construction de l'Hôtel Royal et du grand casino.

1906

Escalier Féart pour descendre à la plage.

La côte d'Emeraude, 09,10 février 1906.

A.D Ille-et-Vilaine: 2Q 251

Construction d'une digue. Demande présentée par la ville de Dinard en vue d'obtenir la concession par voie d'endigage ...

La côte d'Emeraude, 14 15 août 1906.

Demande d'un plus grand nombre de cabines de plages face à la masse de baigneurs.

- ANNEXE I - (suite)

1912

A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 591

Autorisation accordée le 9 septembre 1912 à Jules Boutin, administrateur de la Sté anonyme des bateaux de la côte d'Emeraude ,d'occuper un terrain maritime afin d'établir une passerelle à l'usage du public dans la partie est de la grève de l'écluse. Photocopie.

1913

Projet de prolongement de la digue promenade et protestations des propriétaires de la Malouine.
A.C. Dinard :30 31

1924 : Projet de René Aillerie d'une piscine à ciel ouvert plage de l'Ecluse.

Voir devis et cahier des charges. A.C. Dinard : 4M94. Cf. annexe
Description générale des ouvrages,

1927 : à l'est de la digue de l'écluse, aménagement d'un bassin de 30 cm de profondeur pour les enfants.

1927

Casino Balnéum
de Maurice Fournier

1928-1929

Réalisation de la partie du chemin de ronde allant de la plage de l'écluse à la pointe du Moulinet.
Terrain acheté en 1921.

Par arrêté du 27 mai, la ville de Dinard obtient la concession d'un terrain domanial de 560 m² faisant partie du rivage de la mer pour y établir un chemin public allant de la grève de l'Ecluse à la pointe du Moulinet.

1936

Projet de cabines de bain fixes par l'architecte René Aillerie
Voir également relevés 1937 A.C.Dinard : 3 O 31

1950

Les petites terrasses. Cabines de bain et boutiques.
Projet Lesage en 1949
Réalisation Louis Arretche en 1950
Voir relevés A.C. Dinard : 5M 10, 5M 37.

- ANNEXE II -

DINARD. Plage de l'Ecluse A.C. : DINARD (4 M 94).

A. DINARD
(4M94)
Plage de l'Ecluse

Département
d'Ille-et-Vilaine.
-:-:-:-
Arrondissement de
Saint-Malo.
-:-:-:-

VILLE DE DINARD.

-oOo-

Aménagement d'un coin de la plage de l'Ecluse pour permettre les bains de mer à toute heure et les manifestations sportives d'ordre nautique.
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

DEVIS ET CAHIER DES CHARGES.

---ooo0000oo---
Chapitre Ier

1° Devis descriptif et mémoire de l'Architecte de la Ville.

---ooo0000oo---

1° Objet de l'entreprise et mémoire justificatif.

Le présent devis a pour objet l'aménagement d'un coin de la Plage de l'Ecluse près de la Porte d'Emeraude, à Dinard pour permettre les bains de mer à toute heure, et les manifestations sportives nautiques (water-polo, etc...)

Dans l'état actuel des choses, la Plage de l'Ecluse si fréquentée et si élégante qu'elle soit, pendant la saison balnéaire, ne donne pas aux touristes et aux habitants la faculté de se baigner à marée basse et d'organiser des manifestations sportives d'ordre nautique.

L'aménagement projeté d'une retenue d'eau de mer, à l'angle sud-est de cette plage, remédiera à la situation au moyen d'une dépense relativement peu importante. Ce complément d'attraction apporté à la dite plage ne manquera pas d'être très apprécié.

2° Description générale des ouvrages.

Le projet comprend la fermeture par un barrage en maçonnerie de moëllon à mortier de ciment, de la petite crique dite de la Porte-d'Emeraude, sur un développement en longueur de 82 mètres environ. Ce barrage sera établi en forme d'arc, pour mieux résister à la poussée des vagues. Il sera fondé solidement dans le rocher. Il se raccordera également solidement au moyen d'une pénétration suffisante dans les murs de la digue de l'Ecluse, à l'est et à l'Ouest.

Son couronnement sera établi à la cote (11 m.), la cote des plus hautes mers étant à la cote 13 m. 66. De cette manière, la partie de la Plage où se trouvera la retenue d'eau ne sera pas soustraite au terrain domanial.

Une vanne de vidange permettra d'ailleurs d'évacuer tout ou partie de cette retenue d'eau, toutes les fois qu'on le jugera utile.

La surface de retenue sera de 2.465 mètres carrés environ. Le cube de retenue d'eau de mer sera de 5.300 mètres cubes environ.

La profondeur d'eau pourra atteindre 1 m. en amont, près de l'escalier de la porte d'Emeraude, et 3 m. 30 en aval, près du barrage de retenue. Tous autres niveaux intermédiaires pourront être obtenus au moyen de la vanne d'évacuation.

Aménagement d'un coin de la plage de l'Ecluse pour permettre les bains de mer à toute heure et les manifestations sportives d'ordre nautique.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

DEVIS ET CAHIER DES CHARGES.

---0000000000---

Chapitre 1er

1° Devis descriptif et mémoire de l'Architecte de la Ville.

---0000000000---

1° Objet de l'entreprise et mémoire justificatif.

Le présent devis a pour objet l'aménagement d'un coin de la Plage de l'Ecluse près de la Porte d'Emeraude, à Dinard pour permettre les bains de mer à toute heure, et les manifestations sportives nautiques (water-polo, etc...)

Dans l'état actuel des choses, la Plage de l'Ecluse si fréquentée et si élégante qu'elle soit, pendant la saison balnéaire, ne donne pas aux touristes et aux habitants la faculté de se baigner à marée basse et d'organiser des manifestations sportives d'ordre nautique.

L'aménagement projeté d'une retenue d'eau de mer, à l'angle sud-est de cette plage, remédiera à la situation au moyen d'une dépense relativement peu importante. Ce complément d'attraction apporté à la dite plage ne manquera pas d'être très apprécié.

2° Description générale des ouvrages.

Le projet comprend la fermeture par un barrage en maçonnerie de moëllon à mortier de ciment, de la petite crique dite de la Porte-d'Emeraude, sur un développement en longueur de 82 mètres environ. Ce barrage sera établi en forme d'arc, pour mieux résister à la poussée des vagues. Il sera fondé solidement dans le rocher. Il se raccordera également solidement au moyen d'une pénétration suffisante dans les murs de la digue de l'Ecluse, à l'est et à l'Ouest.

Son couronnement sera établi à la cote (11 m.), la cote des plus hautes mers étant à la cote 13 m. 66. De cette manière, la partie de la Plage où se trouvera la retenue d'eau ne sera pas soustraite au terrain domanial.

Une vanne de vidange permettra d'ailleurs d'évacuer tout ou partie de cette retenue d'eau, toutes les fois qu'on le jugera utile.

La surface de retenue sera de 2.465 mètres carrés environ. Le cube de retenue d'eau de mer sera de 5.300 mètres cubes environ.

La profondeur d'eau pourra atteindre 1 m. en amont, près de l'escalier de la porte d'Emeraude, et 3 m. 30 en aval, près du barrage de retenue. Tous autres niveaux intermédiaires pourront être obtenus au moyen de la vanne d'évacuation.

Appareils et divers : Des gravures, coupes et marques à agréer par l'Architecte de la Ville.

Article 3 - Qualité et préparation.

Tous les matériaux seront de premier choix. Ils devront d'ailleurs satisfaire aux conditions insérées dans la deuxième partie, Titre VII, articles 51 à 68, des clauses générales imposées aux entrepreneurs de travaux pour le compte du département, des communes et des établissements publics d'Ille-et-Vilaine, et, en outre, et tout particulièrement, aux exigences d'étanchéité et de résistance à la mer.

Article 4 - Mise en oeuvre.

Tous les matériaux seront mis en oeuvre suivant les meilleures règles de l'art, en tenant compte des sujétions spéciales résultant des travaux de marée.

Article 5 - Terrassements :

Les déblais seront faits dans le plus court délai possible. Ils comprennent toutes sujétions de marée, d'épuisements et autres. Les déblais en excès seront transportés aux décharges publiques. Il ne sera fait aucun dépôt de pierrailles ou autres de nature à abimer le sable de la Plage.

Article 6 - Maçonnerie :

1° Composition des Mortiers.

Le mortier de ciment pour maçonnerie sera composé de 500 K^{os} au moins de ciment Portland à prise lente pour travaux à la mer pour 1 mètre cube de moellen.

Ce dosage n'est donné qu'à titre indicatif ; l'entrepreneur devra, sous sa responsabilité et sans plus-value, dans le prix de la maçonnerie, augmenter de dosage s'il le juge utile pour la solidité et la durée des ouvrages. Le mortier de ciment pour le bahut et les joints sera composé à volumes égaux de sable et de ciment.

Le dosage pour blocs artificiels en béton de ciment destinés au déversoir sera composé de 500 kilogs de ciment pour un mètre cube de sable et gravier.

Les matériaux seront mesurés dans des caisses et brouettes métriques fournies par l'entrepreneur et dont la capacité devra présenter un rapport simple avec le nombre de sacs de ciment à mélanger.

2° Prescriptions spéciales.

Les raccordements du barrage avec les murs de la digue de l'Ecluse seront faits avec beaucoup de soin, au moyen d'arrachements pratiqués dans ces derniers sans atteindre toutefois le collecteur de la dite digue. Le prix de la maçonnerie neuve comprend cette sujétion et ne donnera lieu de ce chef à aucune plus-value.

L'enduit du bahut sera à trois couches avec angles arrondis.

Les rejointoiements seront faits avec lissage en creux sur une profondeur de 0 m. 05 environ.

La marne pour étanchéité sera fortement pilonnée.

Article 7 - Vanne, tuyautage, garde-corps et divers.

L'entrepreneur mettra en place ces divers appareils, la Ville de Dinard se réservant la faculté d'en faire la fourniture et d'en faire la peinture s'il y a lieu.

Article 8 - Mode d'évaluation des ouvrages. Application des prix.

Les prix du Bordereau-Détail estimatif comprennent tous déchets, fournitures, transports, main-d'oeuvre, mise en place, épaissements, sujétions des marées, étaieage, échafaudages, palissades, de protection, enlèvement des déchets, des déblais en excès, droits d'octroi, frais de toutes natures et bénéfice de l'entrepreneur.

Il ne sera accordé aucune plus value. Les travaux non prévus ou insuffisamment déterminés au projet, qui pourraient être demandés à l'entrepreneur, seront payés suivant des prix à fixer entre le dit entrepreneur et l'Architecte de la Ville, autant que possible avant l'exécution des ouvrages.

Article 9 - Variation dans l'importance des diverses natures d'ouvrages.

Par dérogation aux articles 28, 29 et 30 des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de travaux pour le compte du département, des communes et des établissements publics, d'Ille-et-Vilaine, il est formellement stipulé que l'entrepreneur ne pourra élever aucune réclamation au sujet d'augmentation ou de diminution dans la masse des travaux ou des changements dans l'importance des diverses espèces d'ouvrages.

Article 10 - Approvisionnements.

Il ne sera pas délivré d'acomptes pour approvisionnement.

Article 11 - Responsabilité de l'Entrepreneur.

En raison de la nature spéciale des travaux et du but à atteindre, il est stipulé que l'entrepreneur sera seul responsable envers la Ville de Dinard de la bonne exécution de la stabilité, de l'étanchéité et de la durée des ouvrages, ainsi que de tous dommages qui pourraient résulter, pendant ou après la construction, des dits ouvrages, soit d'une décomposition prématurée des mortiers, soit de tous autres vices, erreurs de calculs, malfaçons ou défauts.

Il devra, en conséquence, procéder en temps opportun à tous calculs de résistance, à toutes vérifications et analyses utiles, en résumé, prendre toutes dispositions nécessaires.

Les indications du projet et la surveillance technique que l'Architecte de la Ville exercera pendant le cours des travaux ne constitueront pas dérogation à cette responsabilité.

Article 12 - Délais d'exécution.

Tous les travaux devront être terminés dans un délai de trois mois à compter de la date d'approbation du marché de l'entreprise, sous peine d'une retenue de cent francs

par jour de retard, sans qu'il soit besoin pour cela d'un ordre des service d'avoir à commencer les dits travaux et d'une mise en demeure spéciale d'avoir à les achever.

Au cas où le retard serait supérieur à un mois, la Ville de Dinard ayant absolument besoin des ouvrages pour l'ouverture de la saison balnéaire, 1925, fixée au premier juin 1925, aura le droit de réclamer à l'entrepreneur, en outre de l'indemnité ci-dessus, une indemnité spéciale pour préjudice subi du fait de ce retard.

Article 13 - Retenue de garantie.

La retenue de garantie sera d'un dixième. Le délai de garantie sera d'un an, à partir de la réception provisoire

Article 14 - Cautionnement.

Le montant du cautionnement est fixé au trentième, de l'Adjudication. L'Entrepreneur pourra ~~en~~ être dispensé du versement d'un cautionnement, s'il offre les garanties désirables.

Article 15 - Ouvriers étrangers.

Le nombre des ouvriers étrangers ne pourra dépasser la proportion de 10 % de l'effectif total.

Article 16 - Ouvriers d'aptitudes physiques restreintes

Leur nombre ne pourra pas dépasser, par rapport aux ouvriers de la catégorie, la proportion de 25 %. Le maximum de la réduction possible du salaire est, pour ces ouvriers, fixé à 15 %.

Article 17 - Salaires minima.

L'Entrepreneur payera à ses ouvriers les salaires minima imposés par la Ville de Dinard pour ses travaux communaux, conformément au Bordereau figurant au dossier sous le titre "taux normal des salaires à Dinard."

Article 18 - Adjudication et Marché.

En raison de l'urgence et du caractère de spécialité des travaux, ces derniers pourront être confiés à l'entrepreneur choisi, soit à l'adjudication restreinte, soit au concours, qui offrira les meilleures garanties pour leur bonne et rapide exécution.

Article 19 - Domicile de l'Entrepreneur.

L'entrepreneur fera élection de domicile à la Mairie de Dinard, où toutes notifications relatives à ses travaux seront valablement faites.

Article 20 - Application des clauses et conditions générales.

L'entrepreneur sera soumis en tout ce à quoi il n'est pas dérogé par le présent cahier des charges aux clauses générales et conditions applicables actuellement aux entreprises de travaux pour le compte du Département, des communes et des établissements publics d'Ille-et-Vilaine.

Dressé par le soussigné, Architecte de la Ville
de Dinard.

A Dinard, le

1924.

Vu et proposé d'approuver.

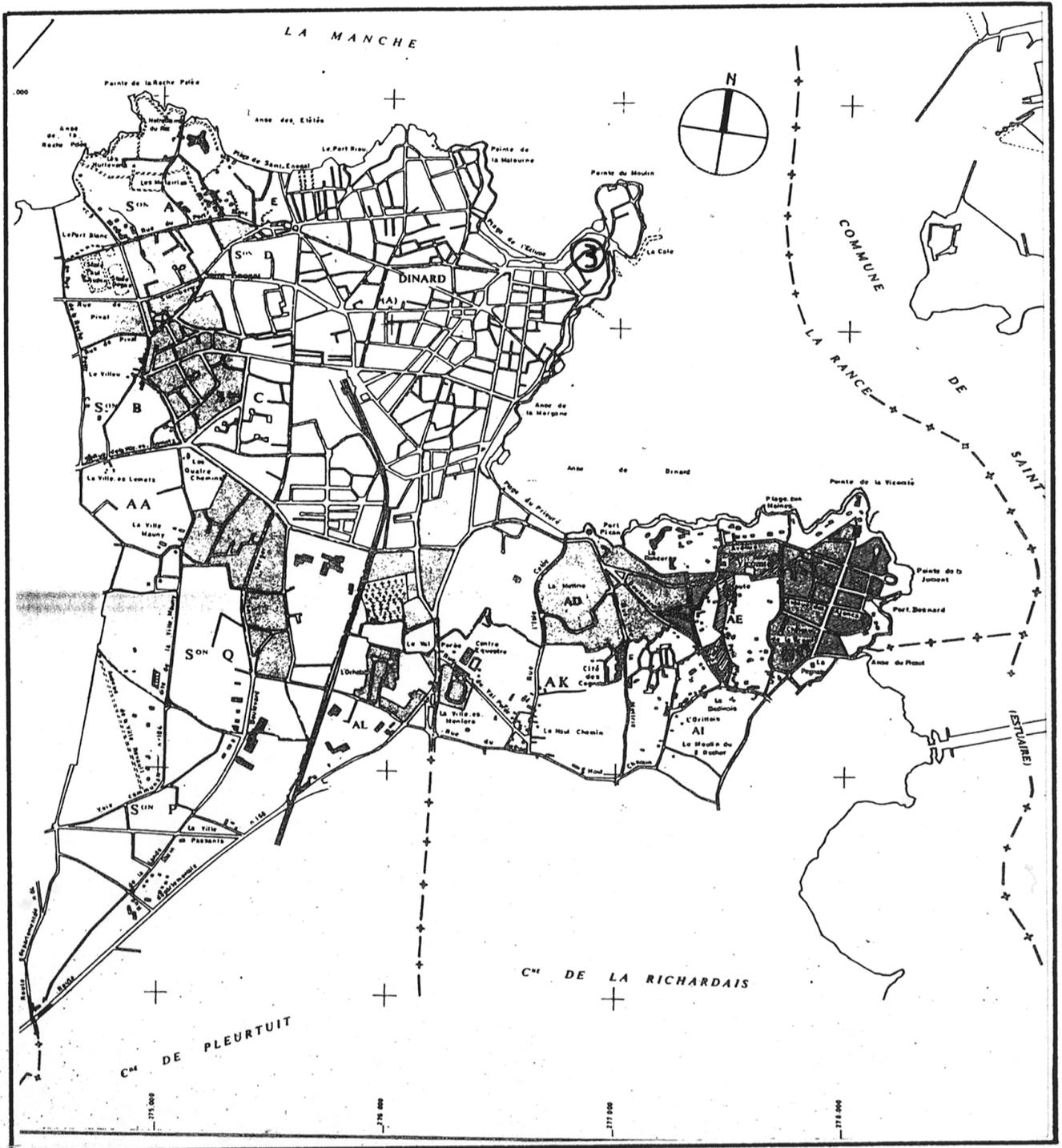
A Dinard, le

1924.

Le Maire,

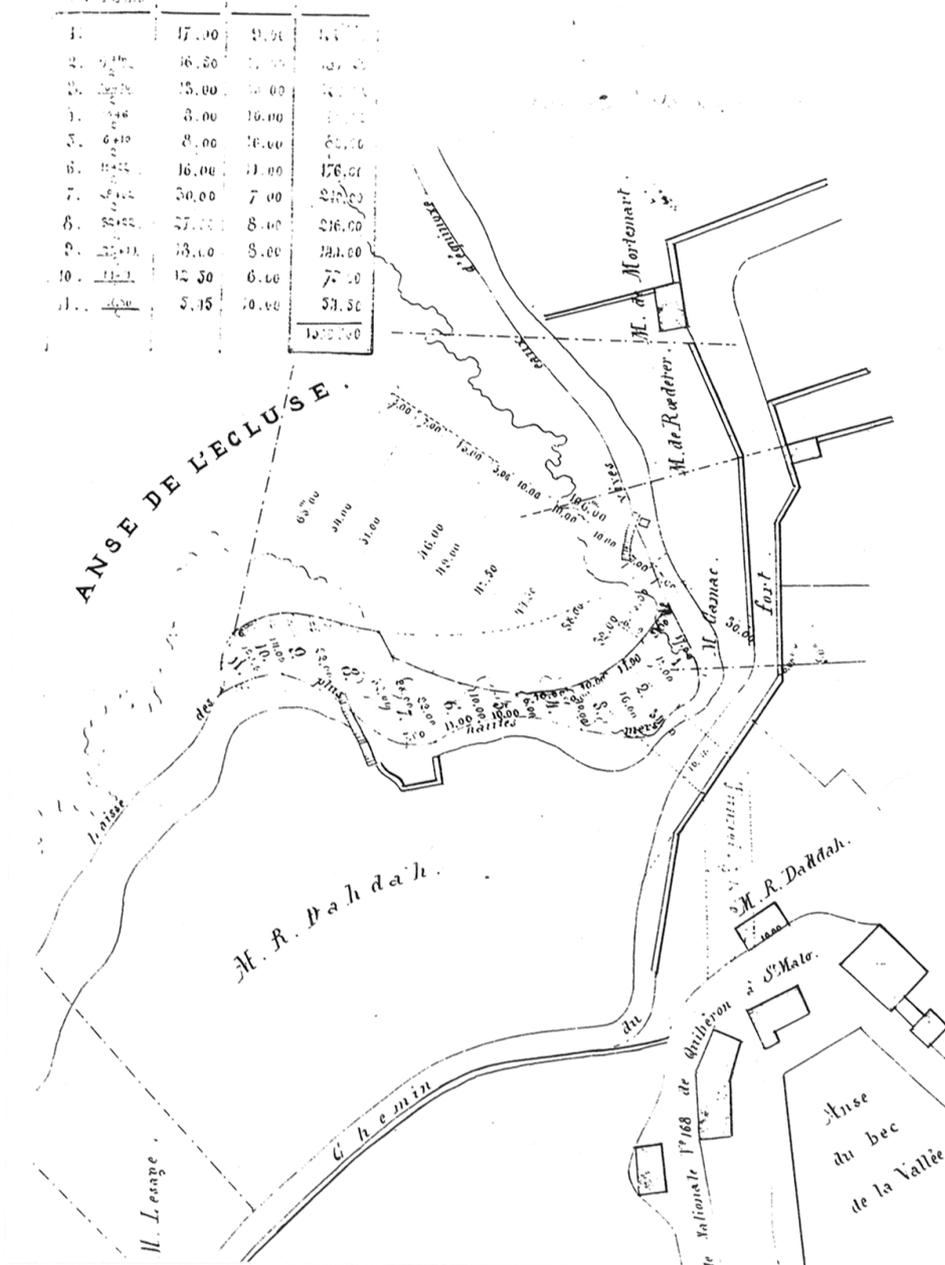
Pl. I Situation du quartier dit plage de l'Ecluse sur le tableau d'assemblage de 1982, section H.

Photocopie



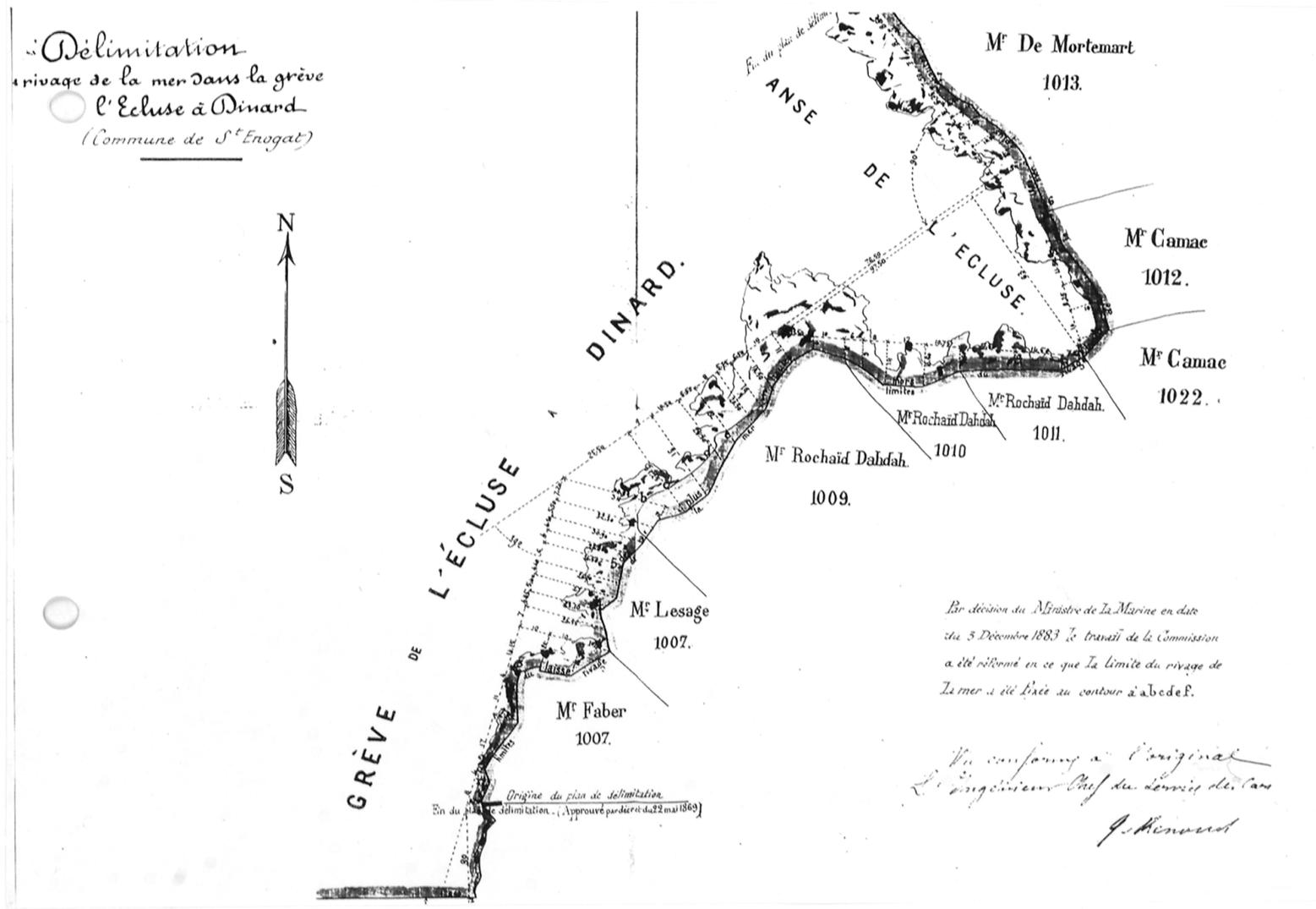
Doc. 2 Plan, pour une demande de concession formée par le comte Rochaid Dahdah pour une portion de grève située dans la baie de l'Ecluse, dressé le 4 déc. 1875 (A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 228).

Photocopie réduite



Doc. 3 Délimitation du rivage de la mer dans la grève de l'Ecluse à Dinard, par l'ingénieur en chef du services des cartes, G. Renoud?, 1883. (A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 226).
Par décision du ministre de la marine en date du 3 déc. 1883, le travail de la commission a été réformé en ce que la limite du rivage de la mer a été fixée au contour a b c d e f.
. Ce document donne le nom des propriétaires de terrains qui bordent la mer.

Photocopie réduite



Doc. 4 Extrait du plan de la grève de l'Ecluse à Dinard à joindre au rapport du sous-ingénieur subdivisionnaire soussigné, en date de ce jour, sur la demande en concession temporaire présentée par M. Boutin. A Saint-Malo, le 25 juillet 1912.
 (A.D. Ile-et-Vilaine : 2Q 591).

Photocopie réduite

(2)
 PONTS ET CHAUSSEES

DÉPARTEMENT
 de l'Ille-et-Vilaine
 SERVICE ORDINAIRE

ARRONDISSEMENT
 de Saint-Malo

SUBDIVISION
 de N° Rose

Route Grève

N° de l'Ecluse

COMMUNE
 de Dinard

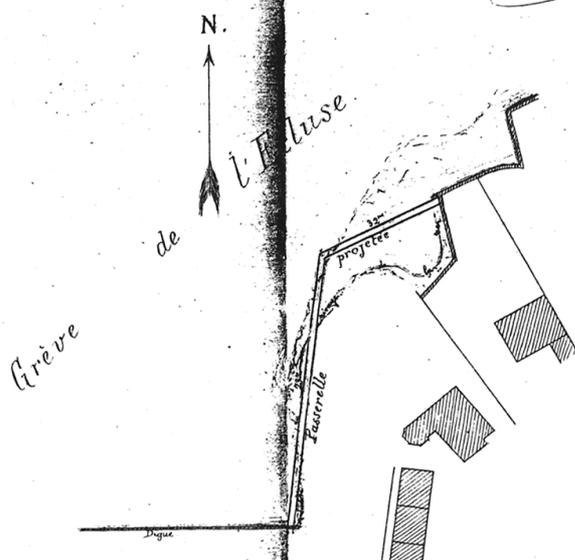
N° D'ORDRE DU REGISTRE :

de l'ingénieur en chef.	de l'ingénieur d'acros.	de Subdivi- sionnaire.
1867	619	172

EXTRAIT DU PLAN

De la Route N° de la grève de l'Ecluse à Dinard
 à joindre au rapport du sous-ingénieur subdivisionnaire soussigné, en date de ce jour, sur la demande en concession temporaire présentée par M. Boutin
 A Saint-Malo le 25 juillet 1912

E. 2066



Reg. N° 123. — Carte, de 30 Mars 1907. Mod. 4. — Paris, Imp. Administrative Centrale (118, Rue de Valenciennes).

NOTA. La ligne rouge indique l'alignement à suivre.

La teinte rouge indique le terrain à concéder (concession temporaire) ou à affecter à l'usage public.

L'échelle est de 0,001 pour mètre.

VÉRIFIÉ par l'ingénieur Boutin soussigné,

Vu par l'ingénieur en chef soussigné,

A Saint-Malo, le 25 juillet 1912

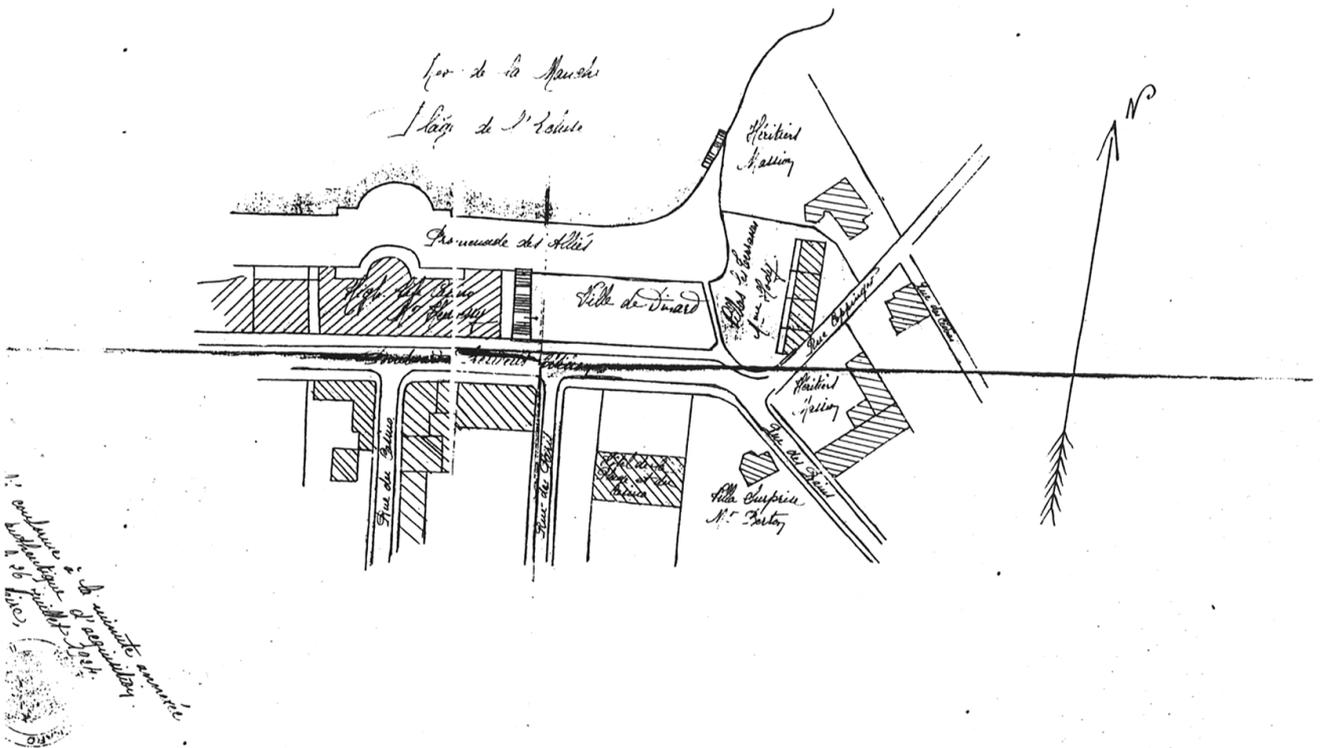
A Dinard, le 29 juillet 1912

[Signature]

[Signature]

Doc. 5 Acquisitions, aliénations, échange d'immeubles communaux. Plan masse,
 R. Aillierie, géomètre, 3 octobre 1923 (A.D. Ille-et-Vilaine : série O
 biens communaux).

Photocopie réduite



Dressé et certifié par le Géomètre soussigné.
 Dinard, le 3 octobre 1923.
 Signé: R. Aillierie

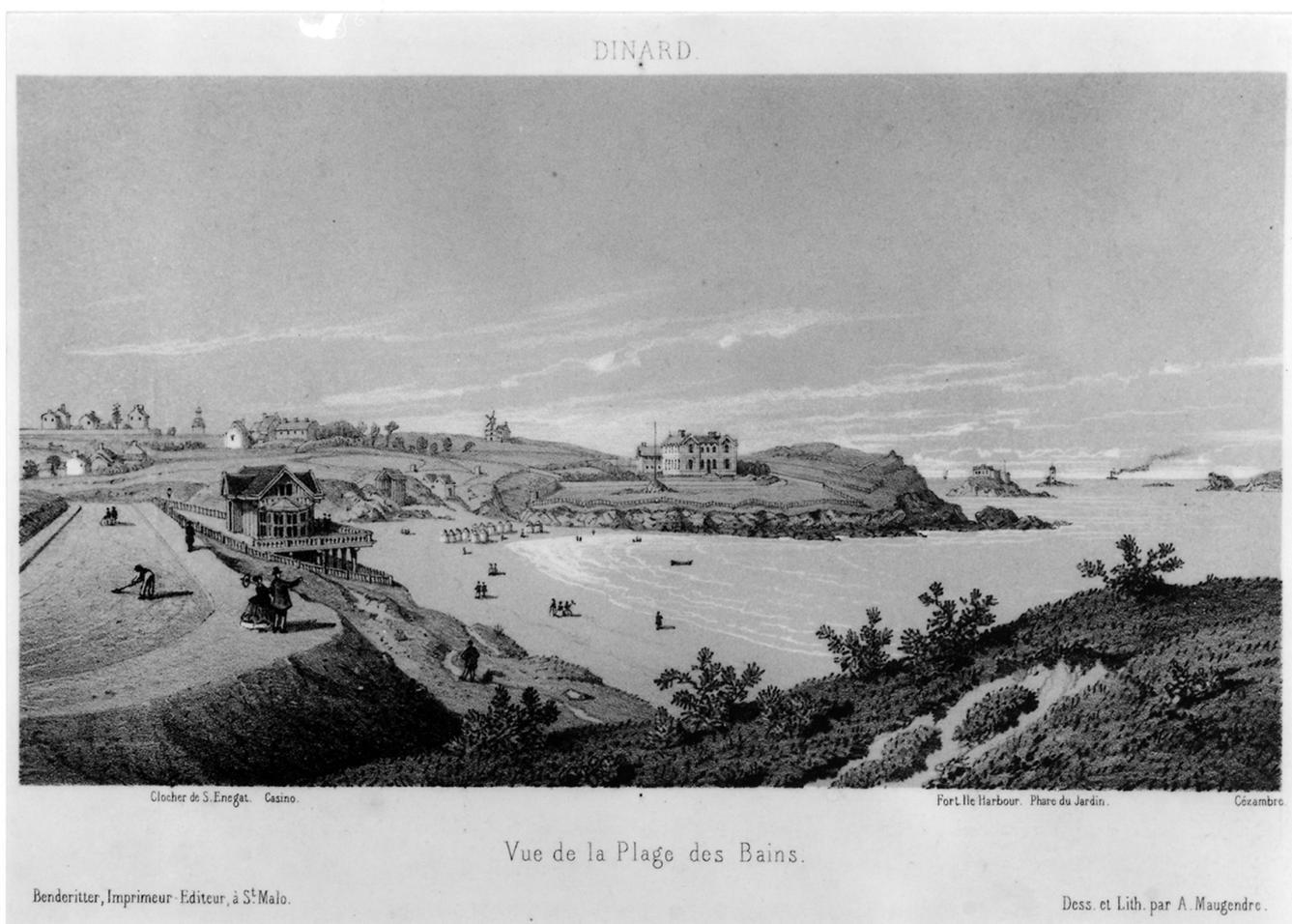
Vu par le Maire,
 Signé: Deshay

Vu par commissaire enquêteur:
 (Signature)
 Signé: Durand

Vu pour être annexé à notre arrêté de ce jour, pris en Conseil de Préfecture, autorisant la commune
 de Dinard à (*) acquiescer l'ensemble indiqué par une
 teinte bleue au présent plan
 A Rennes, le 10 Janvier 1924

Doc. 6 Dinard. Vue de la plage des Bains, dessin et lithographie par A. Maugendre,
Benderitter imprimeur éditeur à Saint-Malo. (A.M.B. 378-85)

78 85-N-3

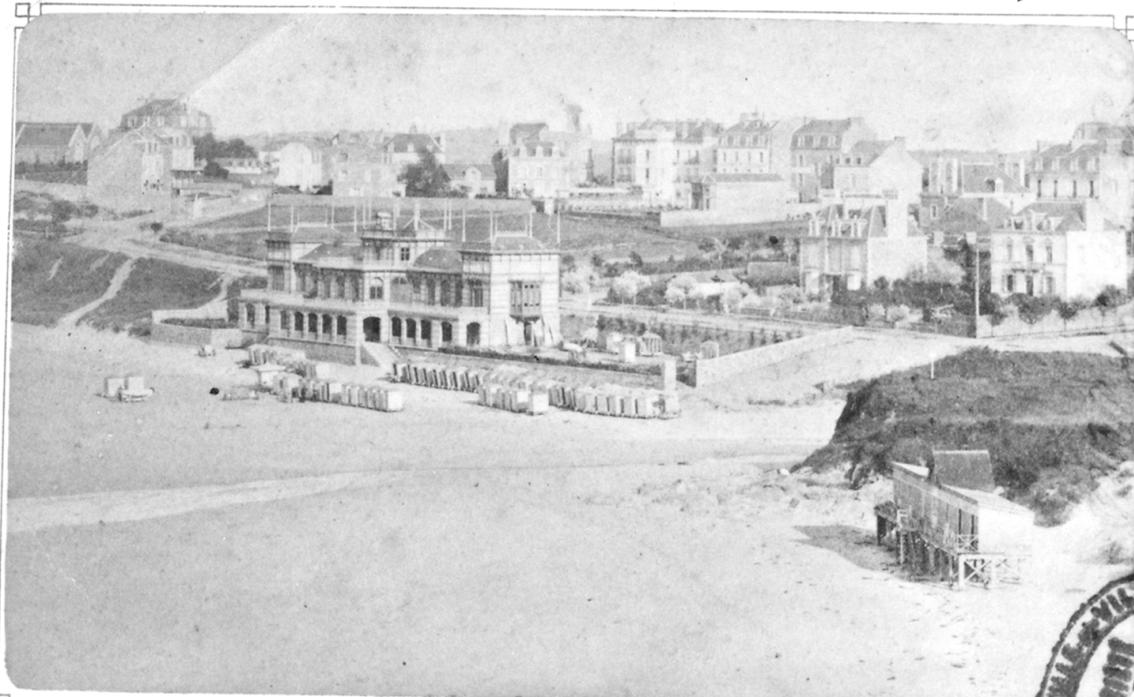


Doc. 7 La plage de Dinard, 19 août 1876, photographie Ordinaire, Dinard
(A.D. Ille-et-Vilaine : 2Fi Dinard 1).

Repro. Inv. G. Artur
96 35 0323 X



Doc. 8 Dinard. La plage de l'Écluse, photographie ordinaire, [après 1877], Dinard, n°1 (A.D. Ille-et-Vilaine:4J 93). Repro. Inv. G. Artur
96 35 0337 X

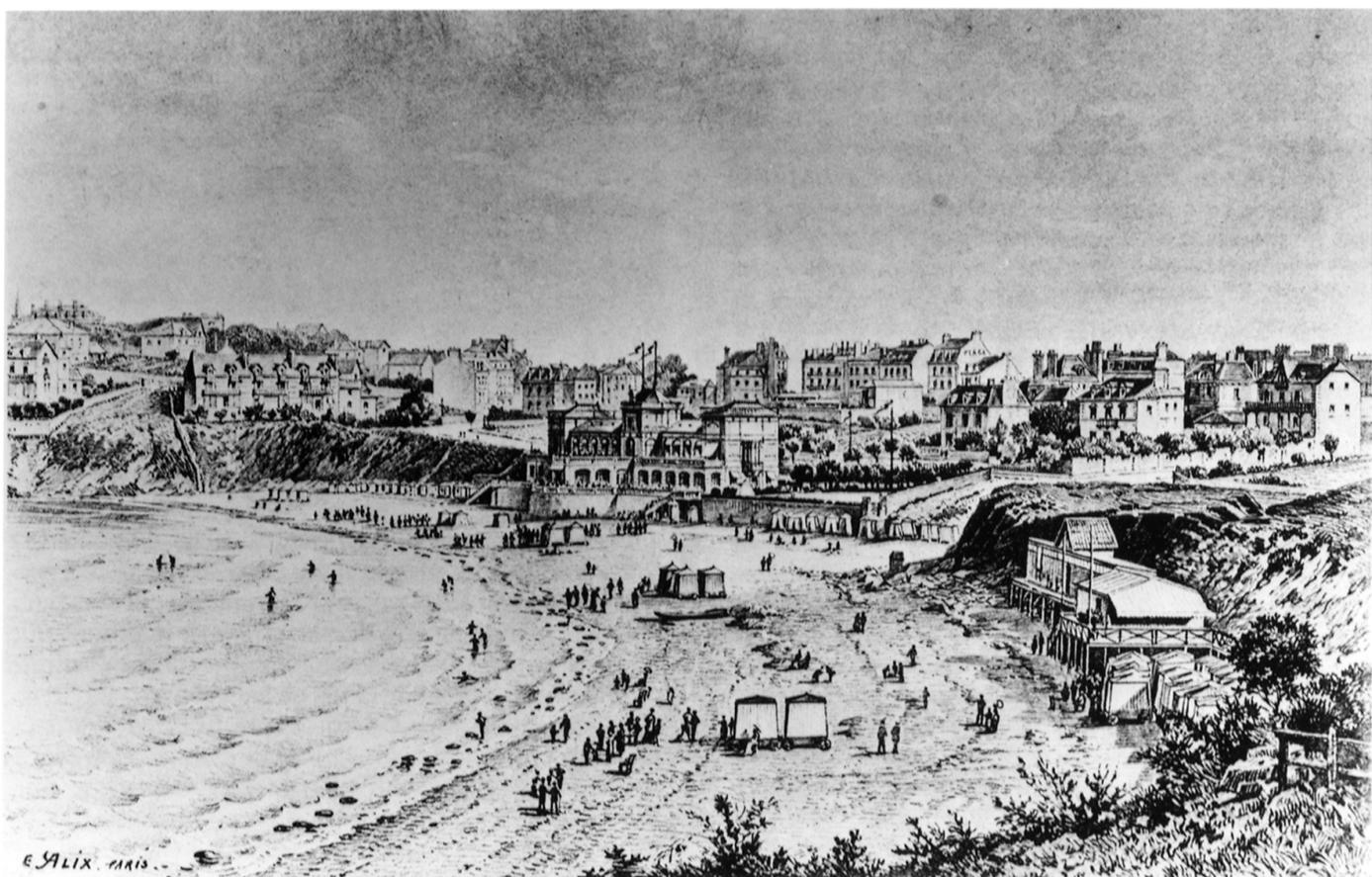


DINARD
LA PLAGE DE L'ÉCLUSE



Doc. 9 La plage des Bains de Dinard en 1880 (Guides Simon, La Baie de St-Malo, 1886), In : BIRH, Jean-Pierre, FERMIN, Henri, Regards d'Emeraude. Saint-Jacut-de-la-mer : Birh Jean-Pierre, 1988.

Repro. Inv. G. Artur
98 35 0704 X



Doc. 10 394 Dinard. La plage un jour des courses, carte postale, [s.d.], ND photographe,
(B.N. Cabinet des estampes H 124885).



Doc. 11 Vue d'ensemble de la plage de l'Ecluse vers 1920, avant la construction du Balnéum. (A.D. Ille-et-Vilaine : 96J Fonds Lesage). Repro. Inv. G. Artur
98 35 1071 X



Doc. 12 38 - Dinard - sur la Plage, carte postale, collection Artaud Nozais,
Nantes, vers 1904, (A.P. : Henri Fermin).

Repro. Inv. G. Artur
95 35 0892 X



Doc. 13 10 DINARD. — LA PLAGE VUE DU CRYSTAL-HOTEL. —LL,
carte postale, [s.d.], (A. P. : P. Morgand).

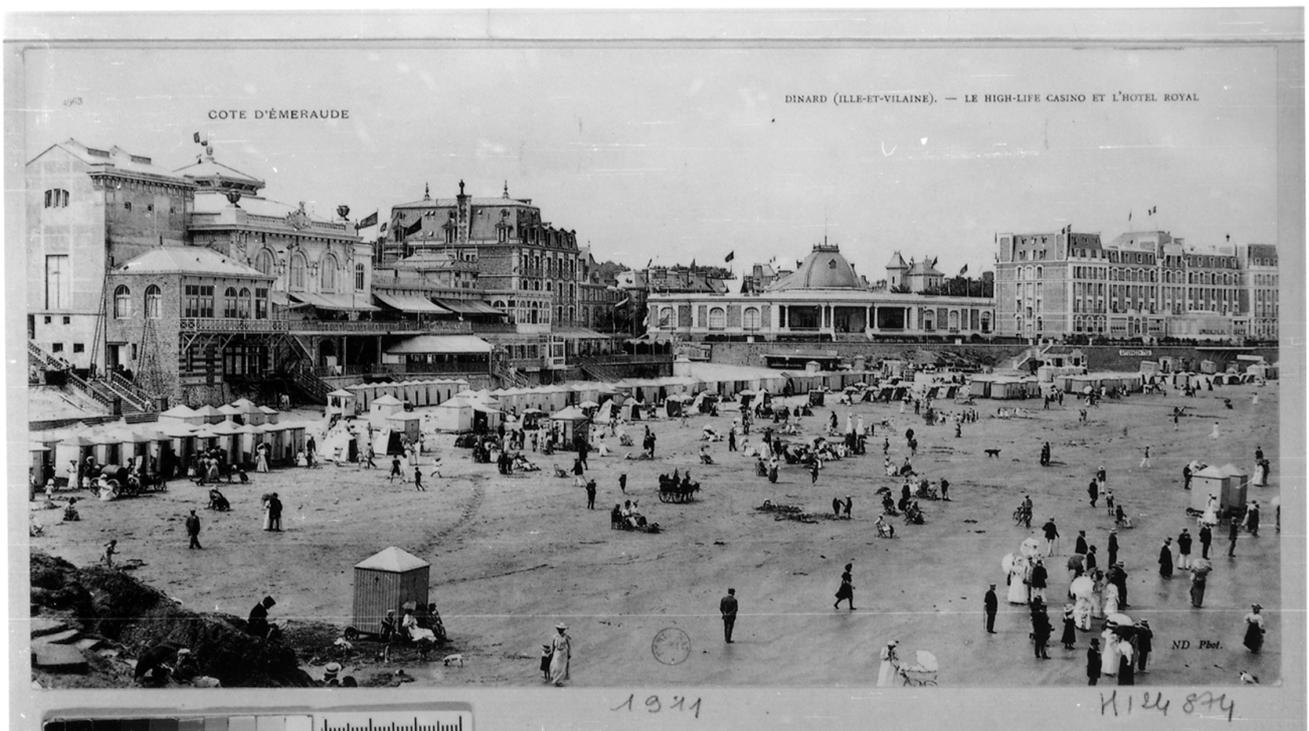
Repro. Inv. G. Artur
96 35 0144 X



- Doc. 14 4900 - DINARD. - terrasse de la Villa Reine Hortense - G.F., carte postale, [1907], collection Germain - T. Guérin, successeur, St-Malo, (A.P. : Henri Fermin) Repro. Inv. G. Artur
95 35 0909 X



Doc. 15 DINARD (ILLE-ET-VILAINE). – LE HIGH-LIFE CASINO ET L'HOTEL ROYAL, carte postale, ND photographe, [1911], (B.N. Cabinet des estampes H 124874).



Doc. 16 1474. - Dinard. - La Plage de l'Ecluse, carte postale, [s.d.],
collection Loïc.

Repro. Inv. G. Artur
96 35 1430 X

Côte d'Emeraude



1474. - Dinard. — La Plage de l'Ecluse

Fig. 1 Vue aérienne, quartier plage de l'Ecluse. Au premier plan le Grand Casino et l'Hôtel Royal.

99 35 2003 XAR



Fig. 2 Vue d'ensemble de la plage de l'Ecluse vers la Malouine.

Phot. Inv. G. Artur
98 35 1006 X



Fig. 3 Vue d'ensemble de la plage de l'Ecluse face au Casino.

Phot. Inv. G. Artur
98 35 1007 X



Fig. 4 Vue d'ensemble rapprochée de la plage de l'Ecluse côté ouest (sans la Malouine).

Phot. Inv. G. Artur
98 35 1003 X



Fig. 5 Vue d'ensemble de la plage de l'Ecluse côté ouest (sans la Malouine).

Phot. Inv. G. Artur
98 35 1002 X

